

COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2019

Date de la convocation : 29 mai 2019

Le trois juin deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- Mme Marie-Claire DESBATS, absente excusée, pouvoir à M. Denis GILLET
- M. Alain ATTARD, absent excusé, pouvoir à M. Pascal DEPOISSON
- Mme Marie-Neiges TRABUC, absente, excusée
- Mme Martine ROQUETA, absente excusée
- Mme Martine RODRIGUEZ, absente excusée

Secrétaire de séance : Mme Chantal REMIKI

La séance est ouverte à : 18 heures 30

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 25.03.2019

I) **REHABILITATION MAISON BLANC . ETUDE Phase 2 :**

En collaboration avec la Communauté de Communes de Haute Provence, Pays de Banon, la commune a menée au cours de l'année 2018 un recensement des immeubles vacants pouvant faire l'objet d'une opération de requalification. Le choix s'est porté sur la « Maison Blanc »

Le bureau d'études Le Creuset-SKALA a déjà été chargé de la réalisation du montage du dossier d'éligibilité (phase 1) pour la somme de 11 040,00 € HT

Il convient à présent de poursuivre l'étude par la phase 2, montage du dossier de calibrage, recueil des données complémentaires, étude technique et faisabilité architecturale, cette 2^{ème} phase s'élève à 19 400,00 € HT, soit 23 280,00 € TTC. Cette phase est financée à 70 % du montant TTC par l'ANAH.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité du conseil municipal

II) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019 :

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les subventions aux associations pour l'année 2019 : Montant total : **13 400 €**

- ADMR	300,00 €
- GRAINE DE LIEN	150,00 €
- GYM	400,00 €
- JUDO CLUB	1 000,00 €
- BIBLIOTHEQUE	1 500,00 €
- SOU CEU	150,00 €
- APESMOLALA	400,00 €
- SECOURS CATHOLIQUE	150,00 €
- FOYER DES ANCIENS	400,00 €
- STE MADELEINE	400,00 €
- LOU PARLA	150,00 €
- COMITE JUMELAGE	400,00 €
- AMIS DE ST MICHEL LINCEL	150,00 €
- RESTO DU CŒUR	400,00 €
- AVENTURES LITTERAIRES	150,00 €
-	
- SOUS TOTAL	6 100,00 €
- DIVERS SUR DELIBERATION	6 900,00 €
APESMOLALA	
- Carnaval	1 200,00 €
- SMOB	1 000,00 €
- Noël	1 200,00 €
SAINTE MADELEINE	500,00 €
ASMEL	1 050,00 € (4 concerts)
COMITE DES FETES	600,00 €+ 400,00 € (2018 non versée)
CLASSE DE MER ECOLE	1 000,00 €
GRAINE DE LIEN	100,00 €
BIBLIOTHEQUE	250,00 €
TOTAL	7 300,00 €

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

III) **VENTE MAISON CADOPPI :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 11.02.2019 relative à la cession au profit de M. Rémi TAMBURINI des parcelles section E n° 372 (lot 1 et 2), n° 374 , n° 340 et n° 353.

M. TAMBURINI ayant créée une SCI, la vente sera au profit cette dernière sans qu'aucune des conditions acceptées par M. TAMBURINI ne soient modifiées.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

IV) **DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL :**

Lors du contrôle des budgets primitifs des collectivités dont il a la charge, monsieur le Trésorier de Forcalquier a rappelé une règle comptable qui devait être respectée et dont pratiquement aucune commune ne connaissait l'existence :

La différence entre les restes à réaliser Dépenses et les Restes à réaliser recettes doit obligatoirement être couvert par l'affectation du résultat.

En ce qui nous concerne :

RAR Dépenses : 85 410,00

RAR Recettes : 44 200,00

Solde : 41 210,00 €

001 Excédent de clôture 2018 : 39 500,00 €

Pour rappel, le conseil municipal, compte-tenu des besoins en investissement, avait décidé lors du vote du budget de ne pas affecté l'excédent de fonctionnement en investissement.

Compte-tenu de ce qui précède, il aurait fallu à minima affecter 1 800,00 €

41 210,00 € - 39 500,00 € = 1 710,00 € arrondi à 1 800,00 €

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'affecter 1 800,00 € au 1068

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

V) **CONVENTION DE PASSAGE SDE 04** :

Le SDE 04 souhaite entreprendre des travaux de renforcement électrique du poste St Michel. A cet effet, deux conventions de servitudes doivent être signées entre la commune et le SDE, une partie des travaux doit être réalisée sur des parcelles communales.

Décision du conseil municipal : le conseil municipal souhaite qu'un état des lieux contradictoire soit réalisé avec l'entreprise chargée des travaux avant le démarrage du chantier ainsi qu'à la réception. La voirie devra être rendue en état après intervention.

Accord à l'unanimité

VI) **PROJET EUROVELOROUTE** :

Ce projet consiste à créer un itinéraire de 5888 Km depuis Chypre jusqu'à Cadix en traversant plusieurs pays.

La partie française est en cours d'aménagement, notre commune dispose d'un linéaire de 3,2 Km. Le Parc du Luberon aidé par Vélo Loisir Provence et le Conseil Départemental ont produit un programme d'aménagement. Cette étude ainsi que les travaux ultérieurs peuvent faire l'objet de financement de la part de la DREAL et le Conseil Régional.

Le parc du Luberon demande au conseil municipal de lui apporter son soutien dans la poursuite des études de faisabilité et opérationnelles

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VII) INFORMATION PLU :

Suite à la réunion de travail du 29 avril 2019, un communiqué sur un nouveau projet de PADD a été diffusé auprès des membres du jury citoyen et des associations ayant participé à la réflexion sur la création d'une zone d'activité à Saint Michel l'Observatoire. Suite à l'impossibilité de réaliser cette implantation à la Rimourelle, le choix du conseil s'est porté sur la parcelle située à Ardène parmi les cinq autres proposées. Ce choix a été validé par dix conseillers, pour deux abstentions et un avis défavorable avec neuf conseillers présents et quatre représentés.

Ce communiqué sera joint au compte-rendu du conseil municipal de ce jour.

Une réunion publique de présentation du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera réalisée début juillet 2019. Le nouveau projet de PADD sera consultable fin juin sur le site internet de la commune et à la mairie aux heures d'ouverture.

Après la réunion publique, un conseil municipal ordinaire débattera des orientations du PADD conformément à la réglementation.

Copie communiqué joint au présent compte-rendu

VIII) DIVERS :

M. BAREAU suggère que le conseil municipal sollicite le jeune Yohan CHANUT pour nous aider à mettre en place un programme pour les illuminations de fin d'année.

Une fois le projet arrêté, une réunion de cadrage sera organisée avec l'électricien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15

